Actualité récente en droit international privé :

La Convention de La Haye de 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l’exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants

La Convention de La Haye sur la protection internationale des enfants entrera donc bientôt en vigueur dans notre pays. Après avoir été pointée du doigt par les autorités européennes, le gouvernement belge semble enfin décidé à ratifier la Convention, entrée en vigueur dès le 1er janvier 2002.

Si le texte a à présent été approuvé par les entités fédérées, il reste au législateur fédéral à entériner définitivement la Convention, ce qui ne saurait véritablement tarder.

Cette Convention de La Haye, la plus récente parmi celles qui touchent aux enfants, porte sur un large éventail de mesures civiles de protection des enfants, qui vont des décisions relatives à la responsabilité parentale et au droit d’entretenir un contact, aux mesures publiques relatives à la protection et aux soins, ainsi que des questions de représentation à celles de la protection des biens des enfants.

Pour les questions relatives à la détermination de la compétence internationale, la Convention ne s’appliquera que « *dans l’hypothèse où l’enfant a sa résidence sur le territoire d’un Etat non membre (au sens du Règlement Bruxelles II bis) qui est partie contractante à ladite Convention* »[[1]](#footnote-1), c’est-à-dire actuellement, l’Albanie, l’Arménie, l’Australie, la Croatie, l’Equateur, le Lesotho, le Maroc, Monaco, la République Dominicaine, la Russie, la Suisse, l’Ukraine et l’Uruguay. Plusieurs autres Etats considèrent en ce moment une ratification du texte : l’Afrique du Sud, l’Argentine, le Canada, l’Inde, Israël, la Norvège et la Nouvelle-Zélande.

Nous aurons l’occasion de revenir plus attentivement sur le contenu de la Convention lors de son entrée en vigueur, mais il est sans doute déjà utile pour le praticien de droit familial international de se familiariser avec ces nouvelles évolutions dans la matière du droit de l’enfance.

1. C. Henricot(2012). *La protection de l'enfance au regard du droit international privé*. In : *Journal des tribunaux* (2012), p. 441. [↑](#footnote-ref-1)